



**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DE RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES A L'ÉLECTION PARTIELLE  
AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION (S.T.C.)  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
DE DEUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (COLLÈGE BIATOSS)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**VU** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.719-1 à L.719-3 et D.719-1 à D.719-10,

**VU** les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III) adoptés en Conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014,

**VU** les statuts de l'UFR S.T.C. approuvés en conseil d'administration du 25 février 2010, et tels que modifiés en conseil d'administration du 23 avril 2010 et du 12 juillet 2012,

**VU** la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

**VU** l'arrêté du 10 septembre 2015 portant organisation d'une élection partielle le 8 octobre 2015 au conseil de l'UFR S.T.C. (collège BIATOSS),

**ARRÊTE**

**Article 1 – Candidatures recevables**

➤ En application de l'arrêté susvisé, la date limite de dépôt des listes de candidatures à l'élection partielle au conseil de l'UFR S.T.C. de l'Université Bordeaux Montaigne (collège BIATSS) était fixée au vendredi 2 octobre septembre 2015, 16h00.

➤ Est déclarée recevable pour cette élection l'unique liste déposée intitulée «BIATSS STC», comprenant les noms suivants:

1 – COLLET Sylvain.

2- ROLLANDO Gaëlle.



### Article 3 – Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication par voie d'affichage sur le site de l'UFR STC (en salle G104) et par voie de mise en ligne sur l'entp des personnels – rubrique UFR STC.

### Article 4 – Exécution

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Pessac, le 05 octobre 2015,*

*Le Président,*

*Signé*

*Jean-Paul JOURDAN.*

Publié le: 07/10/2015.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 07/10/2015.